

ASA ROYE AUTO SPORT

8^{ème} Rallye régional de la Vallée de L'Ognon PEA

Les 3 et 4 novembre 2017

Règlement Particulier

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : mardi 3 octobre 2017
Ouverture des engagements : mardi 3 octobre 2017
Clôture des engagements : lundi 23 octobre 2017
Parution du road-book : dimanche 29 octobre 2017
Lieu : Bar « chez Mimi » 11 route de Ronchamp 70270 Melisey
Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 29 octobre 2017 et vendredi 3 novembre 2017
..... de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérifications des documents et des voitures : 3 novembre 2017 à de 13h30 à 20h00
Lieu : Garage PIERRAT Melisey
Heure de mise en place du parc de départ : vendredi 3 novembre 2017 à 14h15
Lieu : Place du champ de Foire à Melisey
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 3 novembre 2017 à 19h00
Lieu : PC Rallye Grand Rue, Mairie de Melisey
Publication des équipages admis au départ : vendredi 3 novembre 2017 à 21h30
Lieu : PC Rallye Grand Rue, Mairie de Melisey
Publication des heures et ordres de départ : vendredi 3 novembre 2017 à 21h30
Lieu : PC Rallye Grand Rue, Mairie de Melisey
Briefing des pilotes Par écrit
Départ de : sortie Parc Concurrents samedi 4 novembre 2017 à 8h30
Publication des résultats partiels le : samedi 4 novembre 2017 10 mn après la fin de chaque section
Lieu : Parc Concurrents
Vérification finale le : samedi 4 novembre 2017, Garage PIERRAT à Melisey
Publication des résultats du rallye : samedi 4 novembre 2017, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu : Parc concurrents
Remise des prix : samedi 4 novembre 2017. 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu : Salle de la mairie à Melisey

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ROYE AUTO SPORT organise les vendredi 3 novembre et samedi 4 novembre 2017 le 8^{ème} Rallye régional de la Vallée de l'Ognon, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne-Franche le **05 septembre 2017** sous le numéro **75-813**.

Comité d'Organisation

Président : Francis CHARTON

Membres : Bénévoles de l'ASA Roye Auto Sport.

Secrétariat du Rallye, Adresse : 2 ter Chemin du Lac 70290 CHAMPAGNEY

Téléphone : 03 84 23 15 38 ou 06 16 86 89 19

Permanence du Rallye : Mairie de Melisey 04 novembre 2017 de 6 h 30 à 21 h 00

Organisateur technique

Nom : Jean Louis REVERCHON

Adresse : 3 rue Joseph Frechin 70200 MAGNY VERNOIS

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président du Collège : Claude CONDAMIN – 0314/122813

Commissaires sportifs : Florence HIRN - 0411/ 25750

..... Pascal PEUGEOT – 0411/170569

Directeur de Course : Hubert BENOIT - 0411/3617

Directeur de Course Adjoint : Daniel BLANQUIN – 0303/1941

Directeur de Course ES 1-3-5 Gérard FINQUEL - 0405/1913

Adjoint..... Jean-Marc DELOY - 0409/6830

Adjoint..... Régis BOITEUX - 0411/11046

Directeur de Course Suivi PC ES1-3-5 David POUPON - 0416/36906

Directeur de Course ES 2-4-6 Thierry COURANT - 0409/16140

Adjoint..... Fred DELMOTTE - 0411/15421

Directeur de Course Suivi PC ES 2-4-6 Christophe OUDIN - 0326/236865

Médecin Chef : Docteur Eliane BRETL

Commissaire Technique Responsable: Claude CUENOT – 405/4454

Commissaires Techniques André LALLEMAND – 0411/55989

..... Raphaël PELLICCIA - 0421/214364

..... Jean-Louis REVERCHON - 0421/6835

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Martine REVERCHON - 0409/14505

..... Monique FRANCE - 0409/29181

Voiture Tricolore Michel PISSARD - 0409/5461

Voiture Balai Claude PETOT - 0409/3614

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^{ème} Rallye de la Vallée de L'Ognon compte pour

La Coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 2

Le Challenge Bourgogne-Franche Comté 2017

Le Challenge ASA Roye Auto Sport 2017

Le Challenge Leclerc Drive Héricourt.

1.3P. VERIFICATIONS

Une confirmation d'engagement pourra être envoyée aux concurrents ayant indiqué une adresse de courriel valide et lisible sur leur bulletin d'engagement.

La liste des engagés comportant les heures de convocation sera mise en ligne après la clôture des engagements (23 octobre 2017) sur le site de l'ASA Roye Auto Sport : <http://club.quomodo.com/asaras70> l'heure de convocation est l'heure limite à respecter.

Les vérifications administratives auront lieu vendredi 3 novembre 2017 de 13h30 à 20h00

Les vérifications techniques auront lieu vendredi 3 novembre 2017 de 14h30 à 20h30

Lieu : Garage PIERRAT Grand Rue 70270 MELISEY

Les vérifications finales seront effectuées : Garage PIERRAT Grand Rue 70270 MELISEY

Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 octobre 2017 à :

CHARTON Aurélien, 9 rue des Champs 70270 LA LANterne ET LES ARMONTS.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 150 voitures pour les trois rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 335.00 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 670.00 €
- Un membre de l'équipage ASA RAS : 310.00 €, deux membres de l'équipage ASARAS : 285.00 €.
- Groupe de 5 engagements hors ASA RAS reçus dans la même enveloppe : 315.00 € par équipage.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

La Zone d'assistance sera autorisée sera indiquée sur le carnet d'itinéraire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont
ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon représente un parcours de 142 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 « La Lanterne » et ES 2.4.6 « Amont et Efreney »

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu:dimanche 29 octobre 2017 et vendredi 3 novembre 2017
.....de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Directeurs de Course et des Commissaires sont conformes aux règlements de la FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Des prix en espèces récompenseront les concurrents au Classement Scratch, Groupe et Classe.
Leurs montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

1) Espèces

	1er	2ème	3ème	Conditions
Scratch	300.00 €	200.00 €	150.00 €	Sans
Groupe	50.00 €			1 à 10 partants
Groupe	100.00 €	50.00 €		11 à 20 partants
Groupe	100.00 €	50.00 €	30.00 €	21 et + partants
Classe	140.00 €			1 à 6 partants
Classe	270.00 €			7 à 12 partants
Classe	270.00 €	150.00 €		13 à 18 partants
Classe	270.00 €	150.00 €	100.00 €	19 et + partants
Féminin	100.00 €			

2) Coupes

Scratch : 1 coupe aux 3 premiers et au 1^{er} équipage féminin.

Groupes : 1 Coupe par tranche de 10 partants

Classes ; 1 coupe par tranche de 6 partants

L'attribution des prix dans les groupes et classe se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe GT et Groupe R confondus.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

La remise des prix se déroulera le : samedi 4 novembre 2017 1 heure après la publication des résultats officiels

Parc regroupement à Melisey (sauf mauvaises conditions atmosphériques) 1 h00 après l'arrivée du dernier concurrent du rallye Moderne.